



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS ADMINISTRATIFS



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.

Ce formulaire est à remplir par le demandeur, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site Natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux personnes physiques menant des projets de faible ampleur et il distingue deux cas :

➤ *Cas 1 (p. 2 et 3) :*

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

➤ *Cas 2 (p. 5 et suivantes) :*

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site Natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Email :

Cas 1 : Projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

Projet de forage

Le forage sera réalisé sur la commune de Grans (13), au nord de la ZAC de CLESUD, au lieu-dit Beauchamp, sur la parcelle BB011 (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Les travaux concerneront la réalisation d'un forage de reconnaissance et des essais associés

Cf. description des travaux dans le chapitre 5.1 du « Document d'incidence : Réalisation d'un forage de reconnaissance et de 2 piézomètres ».

- a. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage**

Non

- b. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon**

Non.

Les terrains concernés sont des parcelles dites de « Crau humide », ces parcelles planes sont irriguées par submersion pour permettre la pousse et la récolte du foin de Crau. La zone humide inventoriée la plus proche est à environ 1,5 km à l'est (inventaire CEN PACA). La zone humide la plus proche inventoriée par le BET ECOTER se situe à environ 300 m au sud-est de la zone projet.

Le canal le plus proche est à environ 160 m à l'ouest de la zone projet.

- c. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)**

Aucun arbre ne sera supprimé

- d. Localisation et cartographie**

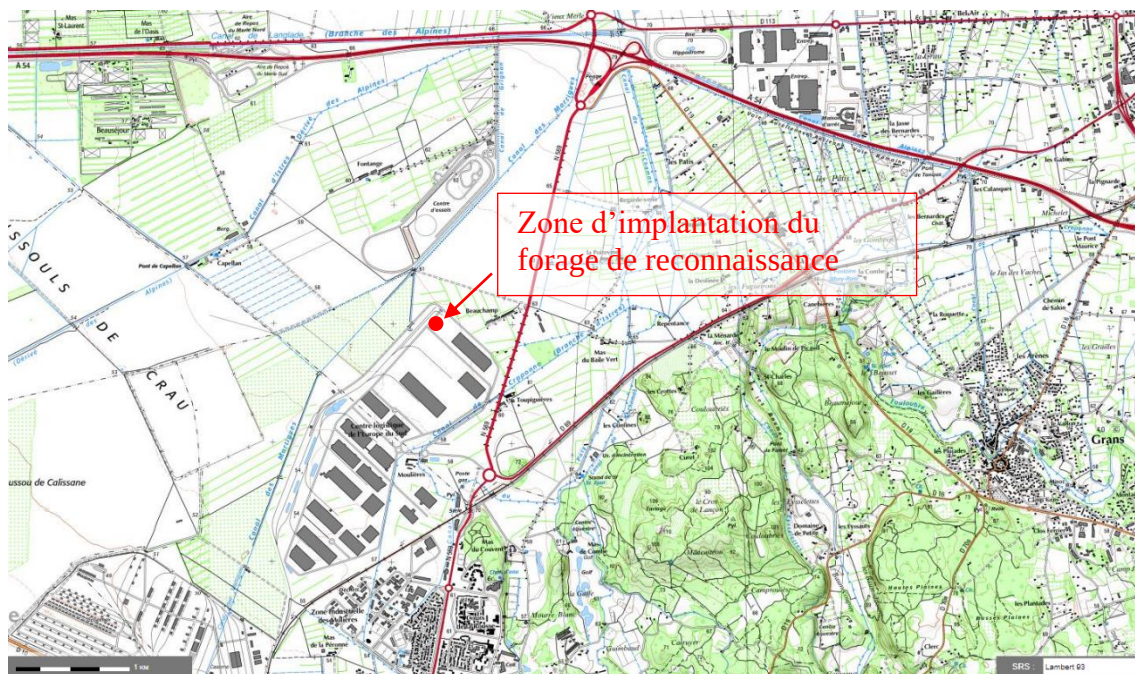


Figure 1 : Localisation du forage de reconnaissance



Figure 2 : Localisation cadastrale de la zone d'implantation des forages



Figure 3 : Photographie du lieu d'implantation du forage de reconnaissance

Le projet de forage est situé :

Nom de la commune : [GRANS ; Département des Bouches-du-Rhône](#)

Lieu-dit et adresse : [Champ captant Nord, Lieu-dit Beauchamp](#)

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

[Le projet de forage est situé :](#)

[A environ 30 m au sud du site « CRAU CENTRALE - CRAU SECHE » \(ZSC FR9301595\)](#)

[A environ 30 m au sud du site « CRAU » \(ZPS FR9310064\)](#)

e. Etendue du projet

Cf. «Document d'incidences : Réalisation d'un forage de reconnaissance et de 2 piézomètres».

Forage

Surface : emprise de l'ensemble = environ 500 m² = 20 x 25 m

Piste d'accès

L'accès au site de forage se fera par la Sud, à partir de la ZAC de CLESUD.

Une piste d'accès provisoire sera mise en place dans le cadre des opérations. Les caractéristiques de la piste sont les suivantes :

- Les pistes et la plateforme de travail seront constituées de 20 cm de grave GNT posés sur un géotextile anti-contaminant.
- La largeur des pistes sera de 4 m.
- Le passage d'un fossé nécessitera un renforcement de sécurité par des tôles.
- Renforcement de sécurité au droit du pipeline SAGESS.

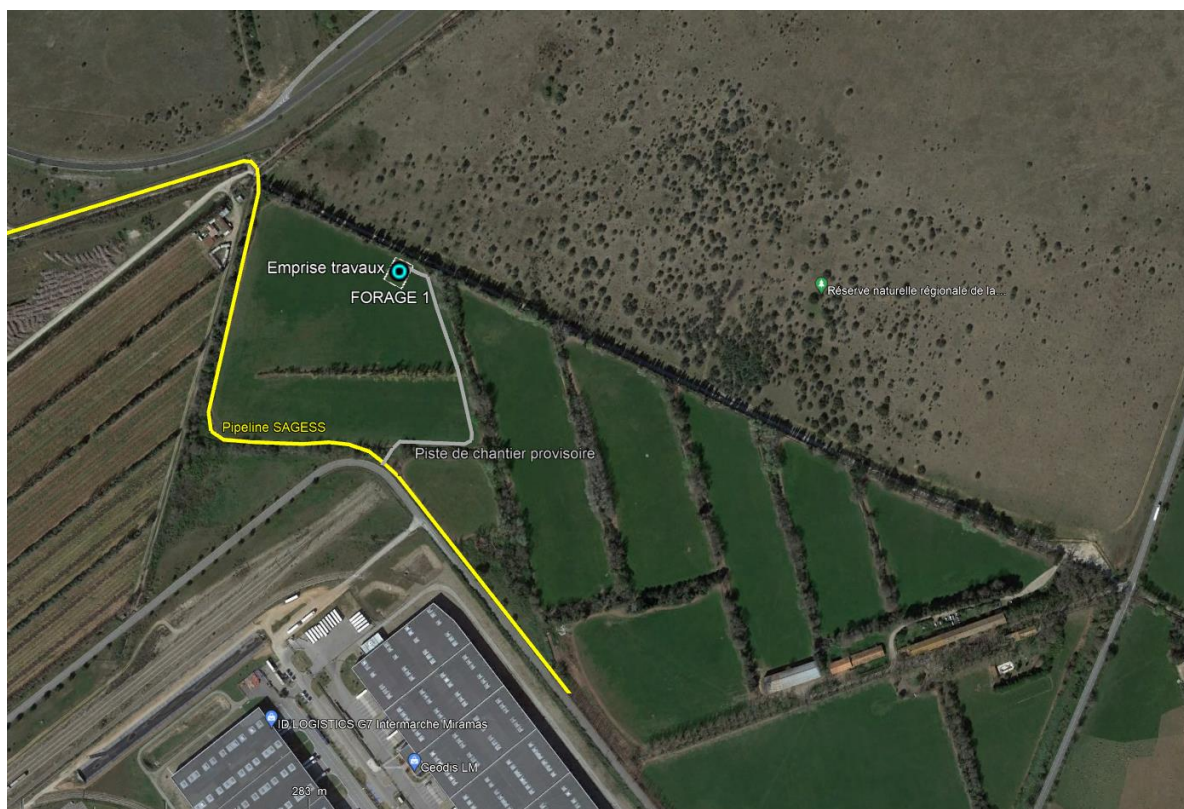


Figure 4 : Tracé de la piste d'accès provisoire (blanc)

Rejet des eaux

Des rejets d'eau seront générés lors des phases de développement et de pompages.

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des caractéristiques de ces rejets.

Tableau 1 : Caractéristiques des rejets

Opération	Lieu de rejet	Débit	Volume total rejeté	Qualité
Nettoyage Développement	Fossé au Nord du forage / Longeant la piste de la réserve			Eau chargée en fine Passage par un bac de décantation avant rejet
Pompage par paliers	Canal de Grignan à 200 m à l'Ouest du forage	P1 : 220 m ³ /h sur 2h	3 540 m ³	Eau de nappe, propre Eau de nappe, propre
	Gestionnaire : ASA de Craponne	P2 : 370 m ³ /h sur 2h		
	Canal de Grignan à 200 m à l'Ouest du forage	P » : 520 m ³ /h sur 2h		
	Gestionnaire : ASA de Craponne	P' : 660 m ³ /h sur 2h		
Pompage longue durée		660 m ³ /h sur 48h	31 680 m ³	



Figure 5 : Photographies des points de rejet des essais (palier et développement)



Figure 6 : Tracé de la canalisation des eaux d'exhaure des pompes (Palier et longue durée)

f. Période envisagée pour les travaux

Travaux de foration au mois de février 2023

Pompages d'essai réalisés en mars 2023.

g. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

➤ Chauve-souris ou oiseaux :

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ?
- porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Non. Aucun arbre, arbuste ou buisson n'est concerné par les travaux. Utilisation uniquement des accès existants utilisés de façon usuelle par les machines agricoles, sans modifier les haies environnantes.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ?

Non

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Non. Le ruisseau (canal) le plus proche est à environ 160 m à l'est.

Des rejets d'eau de nappe seront effectués dans le canal de Grignan à environ 200 m à l'ouest.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

La haie arborée qui borde la zone d'étude présente un enjeu fort pour les chiroptères : arbres favorables au gîte des chauves-souris, ainsi que corridor de déplacement et zone de chasse pour les chauves-souris.

Cette haie ne sera pas impactée par les travaux.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

70 espèces d'oiseaux ont été inventoriées lors d'une étude menée par le BET ECOTER (*Projet d'immobilier logistique à Grans (13) – Bâtiment B – Demande de dérogation espèces protégées*) sur l'ensemble du site nommé CLE Sud, qui comprend la zone de travaux qui fait l'objet de cette évaluation.

Les enjeux « forts » liés à l'avifaune dans ce secteur sont la nidification avérée du Milan noir et la présence du Rollier d'Europe dans la haie qui borde la zone projet.

Les enjeux « modérés » liés à l'avifaune sont également les prairies qui constituent des zones de chasse pour le Milan noir, le Rollier d'Europe et l'Hirondelle rustique. Le projet est situé dans une de ces prairies.

Les espèces d'oiseaux en grande partie spécifiques de la Crau sèche : Outarde canepetière, Œdicnème criard, Ganga cata n'ont pas été signalées dans l'étude ECOTER à proximité.

Néanmoins ces oiseaux sont connus dans la réserve naturelle régionale Poitevine-Regarde-Venir située à environ 35 mètres au nord.

Les impacts présenteront un dérangement possible. La localisation des travaux de forage, dans des prairies artificielles séparées de la réserve par une piste carrossable et une haie arborée, leurs petites dimensions et leur durée (6 à 10 jours au maximum), la période : février, hors période de reproduction du Ganga cata et de l'Outarde canepetière, et en début de phase de reproduction de l'Œdicnème criard, rendent ces impacts non notables dommageables.

Les essais de pompage présentent une mise en fonctionnement du système de pompe, sans travaux associés. Le dérangement sera lié aux nuisances sonores pendant les heures de fonctionnement.

Il est à noter que les milieux de la réserve et des sites Natura 2000, très secs, sont différents des milieux de la zone projet, arrosés par submersion.

PROJETS DE PLATEFORMES LOGISTIQUES ET DE TERMINAUX FERROVIAIRES A GRANS ET MIRAMAS (13) - GRANS DEVELOPEMENT - TERMINAL OUEST PROVINCE - CLESUD TERMINAL
SYNTHÈSE DES ENJEUX

HAIES DE CYPRES
Enjeu Modéré - Chiroptères
Corridor de déplacement et autres gîtes potentiels
Enjeu modéré - Oiseaux
Modification potentielle du Charbonnier légal
Enjeu faible - mammifères
Présence de l'Écureuil roux

VERGERS
Enjeu Faible - Chiroptères
Habitats de chasses et de transit favorables pour les Chauves-souris

FRICHES ET AUTRES TONSURES
Enjeu fort - Flore
Habitats de la LAR de MAMMIFÈRES
Importante diversité en flore annuelle
Enjeu fort - Reptiles
Zone de gîtes du Lézard coché
Enjeu Modéré - Canards
Nidification de l'Ostréisme orod
Enjeu modéré - mammifères
Corridor de mammifères diversifiés, présence du Lapin de Garenne et potentiellement du Hérisson d'Europe
Enjeu modéré - Insectes
Corridor d'oiseaux spécifiques

CANAL DCG MATTEOUCO
Enjeu majeur - Insectes
Zone de reproduction du Symptère déprimé
Enjeu modéré - Flore
Présence de l'Espartero lustré
Enjeu modéré - Fonctionnalités écologiques
Corridor de déplacement de la faune locale
Enjeu modéré Chiroptères
Zone de chasses et de transit
Enjeu faible - Amphibiens
Présence de la Ranette marocaine

ALLEE DE PLATANES
Enjeu Majeur - Chiroptères
Platanes très favorables au gîte des chauves-souris arboricoles
Enjeu Modéré - Oiseaux
Présence d'une cotype d'ornithologie rustique

HAIES DE CHÊNES VERTS
Enjeu Modéré - Habitats naturels
Habitats naturels d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats
Enjeu Modéré - Reptiles
Présence du lézard commun à échelles
Enjeu Faible - Insectes
Présence du Grand Caprimache

HAIES, LISIÈRES ET VIEUX ARBRES
Enjeu Fort - Chiroptères
Présence d'arbres très favorables au gîte des chauves-souris arboricoles et corridor de déplacement et zone de chasses importantes
Enjeu Fort - Fonctionnalités écologiques
Corridor de déplacements pour de nombreuses espèces
Zone tampon entre la RNR et la zone industrielle CLESUD
Enjeu Fort - Oiseaux
Habitats naturels d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats
Enjeu Modéré - Reptiles
Présence de la Couleuvre à échelles et de la Couleuvre de Montpellier
Enjeu Modéré - Mammifères
Présence du Hérisson d'Europe

PRAIRIES
Enjeu Fort - Insectes
Présence du Charbonnier légal et du Charbonnier
Enjeu Fort - Fonctionnalités écologiques
Corridor de déplacements. Zone tampon entre la RNR et CLESUD
Habitats naturels d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats
Enjeu Modéré - Chiroptères
Zone de chasses de plusieurs espèces de chiroptères
Enjeu Modéré - Oiseaux
Zone de chasse du Roller d'Europe, Milan noir et Hirondelles rustiques
Enjeu Modéré - Mammifères
Présence du Hérisson d'Europe

BÂTIMENTS D'ABITATIONS
Enjeu Fort - Chiroptères
Corbilles favorables au gîte de plusieurs espèces de chauves-souris
Enjeu Modéré - Oiseaux
Présence d'une cotype d'ornithologie rustique

CLASSES D'ENJEUX
Majeur
Fort
Modéré
Faible
Très faible

ZONES D'HABITATS SENSIBLES
Zone d'étude insensibilisée
Zone d'étude modérée (tampon 150 m)
Zone d'étude rapprochée (tampon 150 m)

Légende
Zones d'étude
Zone d'étude insensibilisée
Zone d'étude modérée (tampon 150 m)
Zone d'étude rapprochée (tampon 150 m)

Enjeux forts - Fonctionnalités écologiques
Enjeux forts - Fonctionnalités écologiques

Grands Développement - Terminal Ouest Province - CLESUD Terminal

Scale: 0 100 200 m
Date: 02/09/2019
Projet: CLESUD - DCDG
Projet: CLESUD - DCDG

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

8

- Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)
 - y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ?

Non

Le projet prend place dans une prairie. Le réseau de ces prairies constitue un enjeu fort pour la présence de deux orthoptères : le Criquet marginé et le Criquet tricolore.

- Poissons

Le canal de Grignan est actuellement hors d'eau pour maintenance. Ce canal est connecté au nord au canal de Langlade lui-même connecté est au canal d'Istres.

Une fois en eau le canal de Grignan pourra être rapidement recolonisé par le Blageon, espèce de poisson Directive Habitats, lié aux écoulements non stagnants avec fonds de graviers.

Le rejet dans le canal de Grignan pourra induire une remobilisation des sédiments fins, un accroissement temporaire de la turbidité de l'eau et un comblement des fonds de type graviers en aval. Ces impacts peuvent être dérangeants pour le Blageon.

Un système d'atténuation de la puissance du débit reversé sera installé, pour limiter cet impact. Le déversement sera réalisé sur le sommet d'une bache installée en sommet de berge.

h. Conclusion

Le projet envisagé

☒ ~~est susceptible~~

☐ n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

- Projet de faible superficie.
- Projet de durée brève, avec rejets uniquement d'eau de nappe dans un canal.
- Mise en place lors d'une période de moindre sensibilité pour la faune, en février.
- Fonctionnement induisant une gêne de type nuisance sonore.
- Perturbation limitée de l'écoulement du canal de Grignan par accroissement de débit et de la turbidité aquatique, sous réserve de mise en place du système d'atténuation de la puissance du débit.

Reconnaissance de terrain effectuée le :21/12/2021
pour la zone projet et à plusieurs reprises durant
l'année 2019 dans le cadre de l'étude des milieux
naturels par ECOTER sur l'ensemble du secteur.

Fait à

Par :

signature

Cas 2 : Projet tout ou partie dans un site Natura 2000

Si le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé, on trouvera dans celui-ci la plupart des renseignements relatifs à la présence d'espèces ou d'habitats dont la protection est visée par Natura 2000. Les DOCOB sont consultables en mairie ou sur le site internet de la DREAL PACA.

0. Contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000, chargée de la mise en œuvre du DOCOB

a. Avez-vous contacté l'animateur ?

Non en raison du type de travaux envisagés

b. Avez-vous consulté le DOCOB du site Natura 2000 ?

Oui, DOCOB des sites ZSC « Crau centrale et Crau sèche » FR9301595 & ZPS Crau FR9310064 version finale du 26/03/2015

c. L'animateur a-t-il porté à votre connaissance des enjeux particuliers de conservation sur le secteur du projet ou alentour ?

Selon le DOCOB, les niveaux d'enjeux sont « moyens à forts » pour les secteurs d'implantation des piézomètres.

1. Description du projet

d. Nature et description du projet (remplir également l'annexe jointe « description de votre projet »)

Le projet comporte la réalisation de deux sondages :

- ☐ Foration :
- ☐ PzA : Ø120 mm, carotte intérieure de 100 mm ;
- ☐ Pz B : Ø101 mm, carotte intérieure de 80 mm ;
- ☐ Profondeur à atteindre : 30/35 m ;
- ☐ Les cuttings seront évacués, il ne sera pas laissé de matériaux sur site.

A noter

Le chantier ne requiert aucun pompage ni aucun rejet d'eau

Ces sondages seront équipés de tubes de mesure piézométrique :

- ☐ PVC 52/60 mm du fond jusqu'à +0,3 m sol ;
- ☐ Un massif de gravier annulaire ;
- ☐ Une cimentation annulaire entre le sol et 1 m de profondeur ;
- ☐ Un tube acier de protection cadénassé de 100mm de diamètre et 0,5 m de hauteur complété par un dé béton ;
- ☐ Dalle de 3 m² sur 30 cm de hauteur.

e. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

Non

f. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ?

Non

Parmi les zones humides définies initialement par le CEN, l'une d'entre elle est située à environ 10 m à l'est et n'est pas concernée par le projet.

Les zones humides retenues par la DDTM13 selon le site « <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/> » sont pour les plus proches situées à environ 2,5 km au nord-ouest du piézomètre B et également à environ 2,5 km au sud-est du piézomètre A.

Les habitats concernés ont par ailleurs été expertisés.

Habitats concernés par le piézomètre A (sud) :

Prairie pâturée (Code EUNIS E2.2 ; Code EUR27 : 6510, habitat d'intérêt communautaire, dégradé) avec les espèces végétales *Trifolium repens*, *Medicago lupulina*, *Trifolium pratense*, *Plantago lanceolata*, *Lolium perenne*, *Cynodon dactylon*.

Haie d'espèces indigènes pauvres en espèces (Code EUNIS F4.4)

L'emplacement précis se situe dans un trou de la haie, en limite de ces deux habitats, sans atteinte aux arbustes ni aux arbres présents.

Habitat concerné par le piézomètre B (nord) : Friche agricole rudéralisée (Code EUNIS I1.53) avec les espèces végétales : *Avena barbata*, *Lolium perenne*, *Artemisia vulgaris*, *Potentilla reptans*, *Sylibum marianum*, *Melica ciliata*, *Convolvulus arvensis*, *Bromus sterilis*

La végétation ne présente pas de caractère de zone humide.

Les milieux aquatiques les plus proches sont des canaux agricoles.

A environ 5 m à l'est pour le piézomètre B au nord (petit canal agricole temporaire).

A environ 80 m au sud pour le piézomètre A au sud (canal à écoulement permanent).



Emplacement piézomètre B.
O. CALLET, Janvier 2022, Grans (13)



Emplacement piézomètre B.
S. FLEURY, Mai 2022, Grans (13)



g. Essences concernées si des arbres sont supprimés
Aucun arbre ne sera concerné

h. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

Les piézomètres seront réalisés sur la commune de Grans (13), au Nord de la zone de Beauchamp, à l'Est de la N569

- Piézomètre A : à proximité de la ferme Regarde-avenir, parcelle EO0247 ;
- Piézomètre B : à proximité du rond-point de l'autoroute, parcelle EO1661.

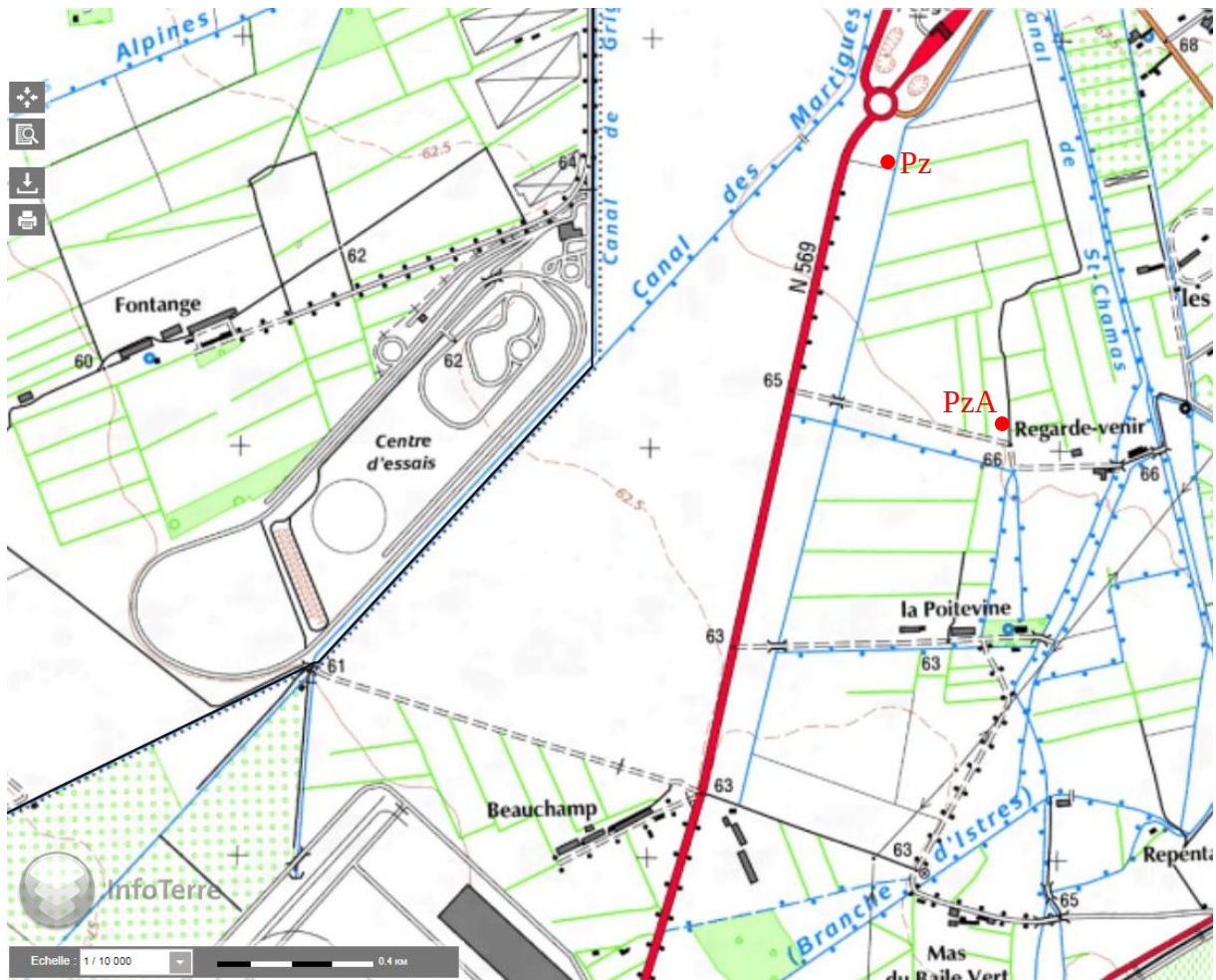


Figure 7 : Localisation des piézomètres

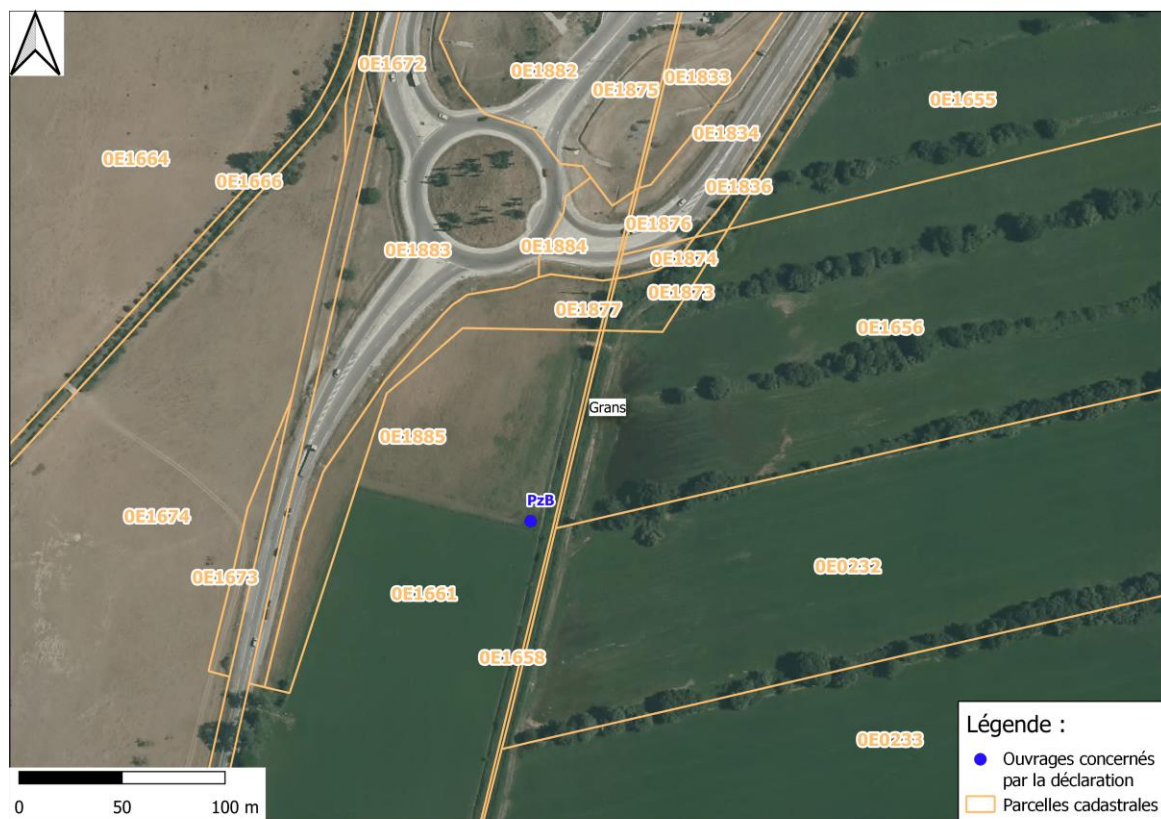


Figure 8 : Localisation cadastrale des piézomètres



Figure 9 : Photographies des lieux d'implantation des forages de reconnaissance

i. Etendue du projet

Emprise : 4 m², soit 2 m x 2 m

j. Période envisagée pour les travaux

Février 2023

k. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

➤ **Chauve-souris ou oiseaux**

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ?
porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Non

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ?

Non

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Non

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Possibles dans les haies environnantes mais pas d'indice de présence de gîte proche lors des enregistrements faits sur place, avec les résultats suivants :

Espèces	Activité
Grand murin / Petit Murin (<i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis blythii</i>)	Forte activité de chasse
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	Phases de chasse en seconde partie de nuit
Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	Passage ponctuel en plein ciel sur le site
Murin groupe des Natterer	Passage en transit. Gîte possible en haie
Murin non identifié	
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Chasse
Oreillard non identifié	Passages réguliers (recherche de proies)
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Chasse.
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Chasse.
Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus kuhlii</i> – <i>Pipistrellus nathusii</i>)	Quelques contacts laissent envisager la présence de Pipistrelle de Nathusius sur le site.
Pipistrelle de Nathusius probable (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	Quelques contacts laissent envisager la présence de Pipistrelle de Nathusius sur le site.
Pipistrelle ou Minioptère de Schreibers	
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	Chasse.
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Passages ponctuels
Sérotine sp / Noctule sp	
Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	Phase de chasse en début de nuit. Plutôt rupestre.

La prairie ainsi que les prairies et haies environnantes sont utilisées comme zone de chasse ou de transit. Le Vespère de Savi est contacté en début de nuit, mais sans contact crépusculaire, ce qui semble indiquer la présence d'un gîte à proximité mais non immédiate.

Plusieurs des espèces contactées (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée plus ponctuellement Murin groupe des Natterer) sont susceptibles d'occuper des gîtes arboricoles en hiver. Au droit de l'emplacement du piézomètre, la haie est à dominante arbustive. Aucun arbuste ou arbre à cavité n'a été inventorié dans ce secteur. Les arbres plus favorables les plus proches sont éloignés d'environ 20 m.

— quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Le tableau ci-après liste uniquement les espèces avérées lors des inventaires hivernaux et printaniers et détaille également le statut biologique desdites espèces. Notons que les principaux cortèges avérés sont relativement communs et sont représentatifs des milieux ouverts.

Notons la présence de quelques espèces Natura 2000 (DO1 + EMR) tels le Milan noir, le Busard Saint-Martin, le Faucon émerillon ou encore le Héron garde-bœufs et le Vanneau huppé.

Espèces avérées	Statut biologique
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Alimentation
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Alimentation, Nicheur possible
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Alimentation/hivernage
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	Alimentation/hivernage
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Alimentation/hivernage
Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Alimentation
Cisticole des joncs (<i>Cisticola joncidis</i>)	Alimentation, Nicheur possible
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Alimentation, Nicheur possible

Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Alimentation
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	Alimentation, Nicheur possible
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	Alimentation
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	Alimentation/hivernage
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	Alimentation/hivernage
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	Alimentation/hivernage
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	Alimentation, Nicheur possible
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Alimentation/hivernage
Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	Alimentation, Nicheur possible
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	Alimentation/hivernage
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Alimentation/hivernage
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	Alimentation/hivernage
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Alimentation/hivernage
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Alimentation, Nicheur possible
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	Alimentation, Nicheur possible

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Certaines espèces d'oiseaux avérées sont susceptibles de se reproduire au sein des haies arborées et/ou arbustives qui ceinturent les zones d'étude comme le Milan noir, le Tarier pâtre, Faucon crécerelle, le Rougequeue noir, Pie bavarde, Etourneau sansonnet, Pigeon ramier.

Les prairies, quant à elles, sont susceptibles d'abriter la nidification de la Cisticole des joncs.

➤ **Insectes** (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

Les espèces contactées sur les zones d'implantation des piézomètres et à proximité ne présentent pas d'enjeux.

Invertébrés recensés :

Ordre	Famille	Espèces
Lepidoptera	Hesperiidae	Hespérie du Chiendent <i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)
		Virgule <i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)
	Lycaenidae	Azuré de la Bugrane <i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)
	Nymphalidae	Mégère <i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)
		Sylvain azuré <i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901
		Vanesse des Chardons <i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)
	Pieridae	Marbré-de-vert <i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)
		Piérade de la Rave <i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)
		Piérade du Navet <i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)

Ordre	Famille	Espèces
Neuroptera	Ascalaphidae	Ascalaphe soufre <i>Libelloides coccajus</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)
Orthoptera	Acrididae	Criquet noir-ébène <i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821) <i>Gomphocerippus brunnus</i> (Thunberg, 1815)
	Trigonidiidae	Grillon des marais <i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer, 1853)

2. Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est circonscrite à la zone projet, c'est-à-dire à quelques mètres carrés, et ne s'étend pas au-delà, hormis pour les vibrations et émissions sonores liées à la mise en place des piézomètres. Ces vibrations et émissions sonores pourront concerner une partie de la haie proche du piézomètre A.

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Pistes de chantier, circulation
 - ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
 - ☐ Poussières, vibrations, bruit
 - ☐ Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
 - ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
 - ☐ Autres incidences

3. Etat des lieux de la zone d'influence

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces**.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

TABLEAU HABITATS NATURELS :

Cf. paragraphes précédents

TABLEAU : ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites Natura 2000 concernés :

(lister ici uniquement les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Les espèces reportées sont celles figurant sur le Formulaire Standard des Données des deux sites Natura 2000 concernés, soit la ZSC « Crau centrale Crau sèche FR9301595 » et la ZPS « Crau FR9310064 ».

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens et Reptiles	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Non mentionnée dans ce secteur par « Silene nature » mais présente dans les mailles environnantes Potentielle dans les canaux à proximité		Pas d'atteinte aux cours d'eau. Incidence non notable dommageable
Invertébrés	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Non potentiel	Potentielle dans les canaux à proximité	Pas d'atteinte aux cours d'eau. Incidence non notable dommageable
	Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Non potentiel	Potentielle dans les canaux à proximité	Pas d'atteinte aux cours d'eau. Incidence non notable dommageable
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Potentiel dans les haies à proximité		Pas d'atteinte aux arbres. Incidence non notable dommageable
	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Potentiel dans les haies à proximité		Pas d'atteinte aux arbres. Incidence non notable dommageable
Mammifères	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Potentielle en passage. Cavernicole niche dans les Alpilles à plusieurs kilomètres au nord et dans le secteur de la poudrerie à plusieurs kilomètres au sud.		Travaux diurnes de faible ampleur. Incidence non notable dommageable.
	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Potentielle en passage. Cavernicole. Gîte possible dans le secteur Lamanon / Eygalières au nord.		Travaux diurnes de faible ampleur. Incidence non notable dommageable
	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Forte activité de chasse sur site. Gîtes		Travaux diurnes de faible ampleur. Incidence non notable

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	anthropiques et cavernicoles ; niche dans les Alpilles à plusieurs kilomètres au nord et dans le secteur de la poudrerie à plusieurs kilomètres au sud.		dommageable
	Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	Non potentiel. Espèce qui chasse en milieux aquatiques non présents sur place. Cavernicole		Travaux diurnes de faible ampleur. Incidence non notable dommageable
	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Potentielle en chasse le long des haies mais espèce qui chasse principalement en milieu forestier, non présent à proximité Cavernicole et anthropique en hiver		Travaux diurnes de faible ampleur. Incidence non notable dommageable
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	Cavernicole. En chasse		Travaux diurnes de faible ampleur. Incidence non notable dommageable
	Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Potentielle en chasse le long des haies.	Pas de boisements favorables à proximité.	Travaux diurnes de faible ampleur. Incidence non notable dommageable
Poissons	Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	Non potentielle Pas de milieu aquatique	Faiblement potentielle dans les canaux proches, de petite dimensions, peu favorables à l'espèce	Incidence non notable dommageable
Plantes	Sabline de Provence (<i>Arenaria provincialis</i>)	Non potentielle Pas d'éboulis calcaires		Incidence non notable dommageable
Oiseaux (<u>lister uniquement ici les espèces ayant justifié la désignation des ZPS concernées</u>)	Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Faiblement potentielle	Prairies inondées, canaux d'irrigations	Incidence non notable dommageable
	Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>)	Faiblement potentielle	Prairies inondées, canaux d'irrigations	Incidence non notable dommageable
	Héron pourpre (<i>Ardea purpurea</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
	Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	Faiblement potentielle (repos en période de dispersion/halte migratoire)	Prairies inondées	Incidence non notable dommageable
	Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Modérément potentielle (alimentation / transit)	Milieux ouverts	Incidence non notable dommageable
	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Potentiel en chasse		Incidence non notable dommageable
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Potentiel (alimentation occasionnelle)	Alimentation au sein des milieux ouverts/prairies Nidification possible au sein des haies arborées qui bordent le Piédomètre sud	Incidence non notable dommageable
	Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	Faiblement potentiel (transit / chasse)	Zones pâturées	Incidence non notable dommageable
	Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Potentiel (alimentation)	Zones ouvertes et lisières	Incidence non notable dommageable
	Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	Non potentiel		Incidence non notable dommageable
	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Avéré (hivernage)	Alimentation dans les zones ouvertes/prairies	Incidence non notable dommageable
	Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Faiblement potentiel (transit / chasse)	Zones ouvertes/prairies	Incidence non notable dommageable
	Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>)	Faiblement potentiel (transit / chasse)	Zones ouvertes/prairies	Incidence non notable dommageable
	Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	Avéré en hivernage	Alimentation dans les zones ouvertes/prairies	Incidence non notable dommageable
	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Modérément potentiel (alimentation)	Zones ouvertes/prairies	Incidence non notable dommageable
	Ganga cata (<i>Pterocles alchata</i>)	Non potentiel. Absence de pelouses sèches		Incidence non notable dommageable

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
	Alouette calandre (<i>Melanocorypha calandra</i>)	Non potentielle. Absence de pelouses sèches		Incidence non notable dommageable
	Faucon crécerelle (<i>Falco naumanni</i>)	Non potentielle. Absence de pelouses sèches. Pas de site de nidification connu dans ce secteur		Incidence non notable dommageable
	Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	Non potentielle. Secteur du piézomètre nord coupé de la RNR par la route à fort passage. Milieux (friche agricole rudéralisée) non appétents pour cette espèce. Secteur du piézomètre sud enclavé par des haies, pas compatible avec les exigences écologiques de l'Outarde canepetière		Incidence non notable dommageable
	Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	Non potentielle. Secteur du piézomètre nord coupé de la RNR par la route à fort passage. Secteur du piézomètre sud enclavé par des haies, pas compatible avec les exigences écologiques de l'espèce		Incidence non notable dommageable
	Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Fortement potentiel Nicheur possible dans les arbres à cavité dans les haies environnantes du piézomètre sud	Espèce potentielle. Milieux ouverts bordés de haies dans les alentours du piézomètre sud favorables aux recherches alimentaires et à la nidification de l'espèce	Incidence non notable dommageable
	Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	Non potentielle. Piézomètre nord : dérangements induits par la route proche. Piézomètre sud : terrain enclavé et passages réguliers de bétail		Incidence non notable dommageable
	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Non potentielle : habitats non favorables		Incidence non notable dommageable
	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	Non potentielle : habitats non favorables		Incidence non notable dommageable
	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	Non potentielle, absence de garrigues épineuses		Incidence non notable dommageable
	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Potentiel en halte migratoire. Connu en halte migratoire à proximité.	Alimentation occasionnelle en halte migratoire	Incidence non notable dommageable

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
	Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)	Non potentiel. Absence d'habitats favorables		Incidence non notable dommageable
	Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Espèce avérée	En alimentation au sein des zones pâturées concernées par le piézomètre sud	Incidence non notable dommageable
	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Potentiel en nourrissage	Prairies inondées, canaux d'irrigations	Incidence non notable dommageable
	Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Tadorné de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Espèce potentielle	En alimentation dans les prairies inondées et les canaux d'irrigations	Incidence non notable dommageable
	Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
	Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Espèce avérée en hivernage	Alimentation dans les prairies inondées et/ou pâturées	Incidence non notable dommageable
	Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Non potentiel, pas de boisement humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Chevalier cul-blanc (<i>Tringa ochropus</i>)	Espèce potentielle	En alimentation dans les prairies inondées et les canaux d'irrigations	Incidence non notable dommageable
	Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Espèce potentielle	En alimentation dans les prairies inondées et les canaux d'irrigations	Incidence non notable dommageable
	Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Goéland leucopnée (<i>Larus michahellis</i>)	Espèce potentielle	En alimentation/repos dans les prairies inondées	Incidence non notable dommageable
	Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>)	Espèce potentielle	En alimentation/repos dans les prairies inondées	Incidence non notable dommageable

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation</u> , <u>avérée ou potentielle</u> , de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
	Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	Non potentiel. Piédomètre nord : dérangements Piédomètre sud : terrain enclavé		Incidence non notable dommageable
	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Non potentiel, pas de zone humide favorable		Incidence non notable dommageable
	Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	Potentiel en alimentation		Incidence non notable dommageable
	Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	Hivernant. Piédomètre nord : Présence possible en recherche de nourriture lors des déplacements hivernaux. Piédomètre sud : Non potentiel, terrain enclavé	Alimentation potentielle dans les prairies inondées et/ou pâturées	Incidence non notable dommageable
	Pluvier guignard (<i>Charadrius marinellus</i>)	Non potentiel		Incidence non notable dommageable
	Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)	Non potentiel		Incidence non notable dommageable
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales (à titre d'information)	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) vu à proximité dans les haies (Piédomètre A)	Présent		
	Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>) potentielle	Potentiel		
	Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>) potentiel	Potentiel		
	Criquet marginé (<i>Chortippus albomarginatus</i>)	Potentiel dans la parcelle du piédomètre A		

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	Nature et niveau de l'incidence
	Criquet tricolore (<i>Paracrinema tricolor</i>)	Potentiel dans la parcelle du piézomètre A		

4. Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :
Destruction d'une surface très réduite, quelques mètres carrés, d'habitats et d'habitats d'espèces ne portant pas atteintes à l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation de la ZSC « Crau centrale – Crau sèche » et de la ZPS « Crau »

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :
Le projet engendrera un dérangement limité et temporaire des espèces de chauves-souris et des espèces d'oiseaux hivernantes aux alentours de la zone de chantier.
Notons qu'au droit des projets de piézomètre nord et sud, aucune espèce d'oiseau n'est susceptible de s'y reproduire.

5. Conclusion

- Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés :

- Projet de faible superficie
- Projet de durée brève, sans rejets et avec installation permanente uniquement composée de deux tuyaux distincts dans le sol
- Mise en place et fonctionnement dans une période de moindre sensibilité pour la faune, en février
- Milieu perturbé pour l'un (friche agricole proche de route) et dégradé pour l'autre (prairie pâturée et espace vide dans une haie).

Reconnaissance de terrain

effectuée le :

Flore : 14/01/2022 et 25/05/2022

Invertébrés : 17/05/2022

Amphibiens et reptiles : 19/05/2022

Avifaune : 14/01/2022 et 19/04/2022

Mammifères : 02/06/2022

Fait à Marseille

Par : **Olivier CALLET**

**Chef de projet botaniste
ECO-MED**

signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.